

# AIDE AU RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE AU BOIS

## OBJECTIF

Réduire les impacts d'un dispositif de chauffage alimenté au bois sur les émissions de particules fines

## Document Source

Feuille de route 2019 - Action 65 (liée à l'action A1 du PPA)

## Secteur concerné

Résidentiel - Tertiaire

## Public concerné

Ménages installés sur le périmètre de Toulouse Métropole (sous condition de ressources)

## Pilote(s) de l'action

toulouse  
métropole

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE

L'objet de cette action est d'accorder une aide financière aux particuliers pour le renouvellement de leur ancienne cheminée foyer ouvert ou vieux poêle bois.

Cette aide financière s'élève à 500 euros, et est attribuée sous les conditions suivantes :

- Remplacer l'ancien dispositif de chauffage au bois par un appareil performant « Flamme Verte 7 étoiles » ou équivalent.
- S'engager à faire éliminer l'ancien dispositif de chauffage (hors foyer ouvert) dans une déchetterie (le justificatif de destruction sera une pièce indispensable à la recevabilité du dossier et un préalable au versement de la prime).
- L'installation devra être effectuée par un professionnel qualifié Quali'Bois par Qualit'Enr ou Qualibat Bois énergie.
- Un seul dossier sera accepté par foyer fiscal.
- L'aide accordée sera cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, et les autres aides disponibles.
- Le revenu net fiscal annuel du ménage doit être inférieur à 28 800 €/an.

## CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Durée prévisionnelle : 2019-2020

- Avril 2019 : Mise en ligne du dispositif jusqu'à épuisement de l'enveloppe

### Partenaires associés

- État
- Espace info énergie
- ATMO Occitanie

## MOYENS MIS EN OEUVRE

- 0,5 ETP



## FINANCEMENT

### Estimation du coût global

150 k€

### Partenaires financiers

Pas de cofinancements sollicités à ce stade

## IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

### Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

### Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

## INDICATEURS DE SUIVI

### Nombre de dispositifs de chauffage changés

### Budget alloué à l'aide

### Nombre de dossiers déposés

- 2019 : 8 dossiers reçus, 6 dossiers retenus

### Commentaire général sur l'action et son avancement

Action terminée



Le dispositif a été mis en place par Toulouse Métropole. Néanmoins, peu de dossiers ont été instruits en 2019. Un frein est certainement lié aux critères d'attribution des aides (conditions de ressources / montant de la prime) comparé au coût relativement onéreux des travaux de renouvellement de dispositif de chauffage (environ 3000€), qui laisse un reste à charge important pour les ménages modestes.